

Rapport d'analyse

n° : 20221202-32854-58347

Edité le : 06/01/23

MEILHARDS
Mairie

Destinataire(s)

MEILHARDS
ARS 19 DELEGATION 19

19510 MEILHARDS

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux.
Portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Echantillon n° : 20221202-32854-58347		Commune : MEILHARDS			
Produit : ESO A TURB. < 2 SORTIE DE PRODUCTION		Origine : MEILHARDS			
Prélevé par PBA Mme BAUNE (QUALYSE) Prélèvement réalisé selon la norme FD T 90-520- NF EN ISO 19458 et sous couvert de l'accréditation 1-6892.					
Date de réception	21/12/2022	Condition prélèv.			
Date de prélèvement	21/12/2022	Motif de la visite	CS		
Heure de prélèvement	10:40	Type de visite	P1		
Point de surveillance	RESERVOIR DU BREUIL	Cout prélèvement E.			
N° prélèvement ARS		Analyse commencée le	21/12/2022		
localisation exacte		Analyse terminée le	05/01/2023		
N° analyse ARS		Heure d'arrivée au laboratoire	14:00		
ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
PARAMETRES ORGANOLEPTIQUES, ASPECT					
Aspect	0		Qualitative		
Odeur	0		Qualitative	Absence	
Saveur	0		Qualitative	Acceptable	
Coloration	<5	mg / L Pt	Méthode interne INS-METH-CHIMG-19047		
Turbidité	0.39	NFU	NF EN ISO 7027-1		1.00
PHYSICO-CHIMIE					
pH	7.2	unité pH	NF EN ISO 10523	6.5 - 9.0	
Conductivité corrigée à 25°C	122	µS / cm	NF EN 27888	200 à 1100	
MINERALISATION					
Chlorures, Cl	5.3	mg / L Cl	NF EN ISO 15923-1	250.0	
Sulfates, SO4	1.4	mg / L SO4	NF EN ISO 15923-1	250.0	
Titre Alcalimétrique Complet	3.9	°F	Méthode interne INS-METH-CHIMG-19047		
Titre Hydrotimétrique	4.2	°F	Méthode interne INS-METH-CHIMG-19047		
MATIERES ORGANIQUES					
Ammonium, NH4	0.07	mg / L NH4	NF EN ISO 15 923-1	0.10	
Nitrites, NO2	<0.01	mg / L NO2	NF EN ISO 15923-1		0.50



Accréditation N°
1-6513
1-6892
1-6893
Liste des sites et
portées
disponibles sur
www.cofrac.fr

La conclusion comme la déclaration de conformité ne sont couverts par la reconnaissance de compétence délivrée par le COFRAC que si et seulement si toutes les analyses/prestations sont marquées du sigle 

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules analyses / prestations marquées du sigle 

Les informations données par le client ou vétérinaire sont présentées en caractère gras. Les informations en italique et en gras sont données par le préleveur.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral. Il ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation de laboratoire.
Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.
Pour conclure, déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.
Qualyse s'exonère de toute responsabilité quant aux informations fournies par le client pouvant affecter la validité du résultat.
Dans le cas où le prélèvement a été réalisé par le client ou son délégataire, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet tel que reçu et soumis à essais. Dans tous les autres cas, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essais.

MEILHARDS

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dossier n° : 20221202-32854
Echantillon n° : 20221202-32854-58347
Produit : ESO A TURB. < 2 SORTIE DE PRODUCTION
Origine : MEILHARDS

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
 Nitrates, NO ₃	5.6	mg / L NO ₃	NF EN ISO 15923-1		50.00
 Carbone Organique Total, C.	<0.30	mg / L C	NF EN 1484	2.00	
BACTERIOLOGIE					
 Microorganismes revivifiables à 22°C -68H	0	UFC / mL	NF EN ISO 6222		
 Microorganismes revivifiables à 36°C- 44H	0	UFC / mL	NF EN ISO 6222		
 Bactéries coliformes	0	UFC / 100 mL	NF EN ISO 9308-1-septembre 2000	0	
 Escherichia coli	0	UFC / 100 mL	NF EN ISO 9308-1-septembre 2000		0
 Enterocoques	0	UFC / 100 mL	NF EN ISO 7899-2		0
PARAMETRES MESURES SUR SITE :					
 Chlore Libre, Cl ₂	0.10	mg / L Cl ₂	NF EN ISO 7393-2		
 Chlore Total, Cl ₂	0.15	mg / L Cl ₂	NF EN ISO 7393-2		
 Température de l'Eau	9.2	°C	INS-METH-PRELV-122		25.0

COMMENTAIRE : pH mesuré au Laboratoire à la température de 18.9 °C.

Analyse du carbone organique total réalisée en sous-traitance sur le site de Qualyse La Rochelle, N° d'accréditation COFRAC 1-6892.

BACTERIOLOGIE : Un dénombrement de 1 ou 2 signifie présence. Un dénombrement de 3 à 9 correspond à un nombre estimé.

CHIMIE : Pour limiter les risques de contamination, la filtration est réalisée au laboratoire dans un délai inférieur à 8 heures.

HAP : Le Benzo j Fluoranthene ne peut pas être totalement séparé du Benzo B et Benzo K fluoranthene. Le Triphenylene ne peut pas être totalement séparé du Chrysene et du Benzo A Anthracene.

Validé par : **Rosine ROBINET** Responsable technique

Date de validation: 05/01/2023

Rapport d'analyse conclu
par le signataire :

M. V. GOHIER
Responsable d'unité
Chimie eaux - environnement




Accréditation N°
1-6813
1-6892
1-6893
Liste des sites et
portés
disponibles sur
www.cofrac.fr

La conclusion comme la déclaration de conformité ne sont couvertes par la reconnaissance de compétence délivrée par le COFRAC que si et seulement si toutes les analyses/prestations sont marquées du sigle 

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules analyses / prestations marquées du sigle 

Les informations données par le client ou vétérinaire sont présentées en caractère gras. Les informations en italique et en gras sont données par le préleveur.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral. Il ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation de laboratoire.
Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.
Pour conclure, déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.
Qualyse s'exonère de toute responsabilité quant aux informations fournies par le client pouvant affecter la validité du résultat.
Dans le cas où le prélèvement a été réalisé par le client ou son délégué, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet tel que reçu et soumis à essais. Dans tous les autres cas, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.